

Questions orales

Des voix: Règlement!

M. Kilgour: . . .est un médecin dont l'Organisation mondiale de la santé a financé les travaux. Il est incarcéré au Vietnam depuis maintenant dix ans.

Je me demande si, au nom de son collègue, la ministre accepterait de nous dire ce que le gouvernement a fait ou fait présentement pour tenter d'obtenir la libération de ce médecin distingué.

L'hon. Kim Campbell (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, c'est volontiers qu'au nom du secrétaire d'État aux Affaires extérieures je réponds aujourd'hui à cette question.

Au Vietnam, le député le sait, la situation pour ce qui est du respect des droits de la personne s'est améliorée ces dernières années, plus de 5 000 prisonniers politiques ayant bénéficié en 1988 d'une amnistie générale, ce qui n'empêche pas le gouvernement du Canada de poursuivre ses efforts.

Le député sait que notre ambassadeur au Vietnam, qui réside à Bangkok, aborde des questions précises et exprime les appréhensions de notre pays au sujet du respect des droits de la personne chaque fois qu'il se rend à Hanoï, c'est-à-dire deux ou trois fois par an.

C'est en septembre dernier que notre représentant s'est rendu pour la dernière fois à Hanoï et qu'il a porté à l'attention des autorités le cas de nombreux détenus, y compris celui du D^r Que.

Comme d'habitude, les autorités vietnamiennes ont répondu que toutes les questions relatives aux droits de la personne constituent des affaires internes. La prochaine fois, l'ambassadeur a bien l'intention d'interroger les autorités vietnamiennes au sujet du docteur Que afin notamment d'obtenir des renseignements au sujet de son état de santé.

M. Gray (Windsor-Ouest): Règlement!

Des voix: Règlement!

Mme Campbell (Vancouver-Centre): Je crois savoir que le député et des représentants de la communauté vietnamienne au Canada doivent rencontrer cet après-midi des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et qu'ils leur feront sûrement des recommandations constructives, et qu'il pourront en outre obtenir des renseignements complets sur la situation.

LE PROJET RAFFERTY-ALAMEDA

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre.

Au tribunal hier, les avocats du ministère de la Justice ont confirmé que le ministre de l'Environnement et le premier ministre provincial Grant Devine «s'étaient engagés à conclure une entente» à propos du projet Rafferty-Alameda.

Maintenant, le ministre suppléant de l'Environnement dément ce que les avocats ont dit hier au tribunal. Je demande au premier ministre s'il y a une entente, officielle ou non, et dans l'affirmative, en quoi elle consiste.

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, je ne peux que répéter ce que le ministre a dit à plusieurs reprises à la Chambre en réponse à cette question. On n'a conclu aucune entente en septembre qui modifierait de quelque façon le protocole d'entente qui avait été établi en janvier.

Le gouvernement de la Saskatchewan a demandé qu'on retarde le procès de deux semaines pour préparer sa défense. Un délai d'une semaine a été accordé.

Ma collègue conviendra, je le sais, que nous devrions permettre au tribunal de prendre une décision à laquelle le ministre se conformera.

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Madame la Présidente, depuis plus de deux semaines maintenant, le premier ministre de la Saskatchewan affirme qu'il y avait une entente de principe. Le ministre de l'Environnement vient de le démentir mais l'avocat représentant notre ministère de la Justice et le ministre de l'Environnement a dit au tribunal qu'il y avait un accord.

Les Canadiens et le Parlement ont droit à des réponses à cette question. Le premier ministre va-t-il éclaircir la question maintenant et déposer tous les documents et tous les rapports, quels qu'ils soient, concernant des entretiens entre le premier ministre de la Saskatchewan et le ministre de l'Environnement, ou leurs représentants, pour que les Canadiens puissent connaître la vérité?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Madame la Présidente, avec tout le respect que je vous dois, je ne pense pas que le juge, comme la députée l'a prétendu, ait déclaré hier qu'il y avait ou non un accord. Il a simplement autorisé une suspension d'instance d'une semaine. Le ministre de l'Environnement, qui devait rencontrer le premier ministre Devine et d'autres personnes le 5 septembre, serait manifestement le mieux placé pour le savoir. Il a répondu à deux questions posées auparavant à